Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 68 (1917)

Heft: 9-10

Artikel: Rapport de M. P. Hefti : inspecteur forestier d'arrondissement, à Bülach

Autor: H.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785115

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Nº 9/10

Rapports du Comité d'action à l'assemblée générale de Langenthal.

Rapport de M. P. Hefti, inspecteur forestier d'arrondissement, à Bülach.

Monsieur le président et messieurs,

Le Comité d'action nommé pour la mise en œuvre des conclusions de la motion Engler m'a fait l'honneur de me désigner pour rapporter sur l'activité de ce comité et pour présenter ses propositions.

A notre réunion de 1910, à Coire, M. le professeur Engler avait développé la motion que vous avez adoptée sous la forme suivante:

"Ne serait-il pas désirable que la Société suisse des forestiers cherchât à instruire nos populations, en particulier les autorités et les propriétaires de forêts, sur l'importance économique qu'il y a à gérer nos forêts d'une manière intensive? N'y aurait-il pas lieu de faire une propagande énergique afin d'obtenir, pour le personnel forestier suisse, une rétribution plus conforme aux circonstances actuelles?"

Chargé de mettre à exécution ces conclusions, le Comité permanent avait convoqué, à Olten, le 16 février 1911, une réunion des inspecteurs forestiers cantonaux. Le Journal forestier a publié en 1911, à page 29, le procès-verbal de cette séance. Il fut constaté alors, en étudiant les budgets de quelques agents forestiers suisses, que plusieurs soldaient par un déficit annuel allant de 500 à 2000 francs. Forte de cette constatation, la conférence avait voté l'envoi d'une députation à l'inspectorat forestier fédéral et la rédaction d'un mémoire au Conseil fédéral pour obtenir une augmenta-

tion des vacations et du minimum des traitements du personnel forestier. Le Conseil fédéral fit savoir qu'il ne pouvait pas faire droit alors à ce vœu, étant donné que toute la question des subventions était soumise à l'étude d'une commission fédérale.

A la réunion de 1911, à Zoug, notre société formula les décisions suivantes:

- I. un "Comité d'action" sera nommé pour trois ans. Sa tâche consistera:
 - 1. dans la rédaction d'un mémoire concis et catégorique qui traitera les points suivants:
 - a) un exposé de l'influence d'une gestion intensive sur la production des forêts;
 - b) l'activité de l'agent forestier; ses travaux spéciaux en forêt;
 - c) du nombre nécessaire des agents forestiers pour réaliser une gestion intensive; l'amélioration des traitements du personnel forestier; la réalisation des ressources financières nécessaires par la Confédération, les cantons, les communes et corporations propriétaires de forêts et par un impôt forestier, etc.

La brochure serait à adresser tout d'abord aux autorités fédérales et cantonales, puis à celles des communes et des corporations;

- 2. nos périodiques tiendront au courant des faits principaux dans les cantons concernant l'économie forestière, le personnel forestier et son activité;¹
- 3. On transmettra aux journaux politiques, aussi souvent que cela paraîtra opportun, des communications sur des sujets relatifs à l'économie forestière.
- II. Il sera mis à la disposition de ce comité pour l'exercice 1911-1912 une somme de 400 francs.

¹ Voilà une résolution que nous sommes heureux de reproduire et de rappeler. Le *Journal* reste largement ouvert pour de semblables communications. Si elles ne sont pas plus fréquentes, il n'y a pas de notre faute: rares, bien rares sont celles que nous transmettent nos collègues de la pratique! Nous sommes le premier à le déplorer. (La Rédaction.)

III. Ce comité comprendra 11 membres et se constituera lui-même. En feront partie: MM. Ammon, Badoux, Balsiger, Bär, Biolley, Burri, Enderlin, Engler, Hefti, Pometta et Wanger.

Ce Comité d'action tint séance, avec le Comité permanent, le 12 janvier 1912, à Olten.

Dans cette séance, l'auteur de la motion répéta à nouveau que le but qu'il poursuivait n'était pas l'augmentation du montant de quelques traitements par trop modestes, et pas davantage l'élévation des subventions fédérales. Il partait plutôt de l'idée que devaient participer avant tout à l'amélioration des traitements forestiers ceux qui retirent le bénéfice immédiat de l'activité des agents, c'est-à-dire les propriétaires de forêts publiques. Il spécifia comme buts de sa motion: l'amélioration de la situation financière de tout le corps forestier et une distribution plus judicieuse des subventions. Et il considérait comme propres à atteindre ce but les moyens suivants: une orientation complète sur le sujet, qui serait à fournir aux autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'au peuple suisse; puis, la remise au Conseil fédéral d'une proposition touchant la révision des prescriptions légales relatives aux traitements du personnel forestier et au subventionnement.

Après discussion, le Comité d'action nomma une commission pour la rédaction d'un mémoire à concevoir dans le sens que précisent les décisions de l'assemblée générale de 1911 et auquel on donnerait la plus large diffusion. Une autre commission fut nommée pour l'étude de la révision des dispositions législatives précitées. On décida, enfin, de s'adresser à quelques gouvernements cantonaux pour les inviter à réclamer, eux aussi, cette révision.

Messieurs, les travaux prévus ont réclamé du temps; puis la guerre est venue les entraver. Mais aussi, cette période de guerre nous a montré clairement quelle est l'importance primordiale de l'économie forestière suisse pour notre pays. Ce fait nouveau est venu nous aider et ne manquera pas de faciliter notre tâche. Aussi bien le Comité d'action s'est-il, récemment, remis sérieusement à l'ouvrage. Quelques-uns de ses membres, aidés par d'autres collègues, ont rassemblé des matériaux; le comité a eu plusieurs séances et, après de mûres discussions, il a l'honneur de vous proposer les thèses qui sont aujourd'hui soumises à votre approbation.

La motion Engler doit sa raison d'être à la situation écono-

mique et sociale insuffisantes de l'agent forestier. Cette situation n'est pas en rapport avec les dépenses qui lui sont imposées pour ses études; elle est inférieure à celle des représentants d'autres professions à qui l'on pose des exigences plutôt moins élevées. Cet état réel d'infériorité des forestiers à culture scientifique s'explique principalement pour deux raisons. C'est d'abord — sans parler de leur modestie devenue presque légendaire — parce qu'ils sont en Suisse exclusivement des fonctionnaires publics; pour eux, la concurrence du travail privé n'existe pas. Mais surtout ils ont à souffrir d'une méconnaissance incroyable de l'importance de leur activité, aussi bien de la part des autorités que du public; on sait apprécier la valeur du commerçant, de l'industriel, de l'agriculteur, mais on ignore généralement celle du forestier comme facteur de production.

Cette méconnaissance des questions forestières, l'ignorance de l'importance du côté économique de la sylviculture ne font pas sentir leur pernicieux effet sur l'état de notre profession seulement. Elles sont avant tout l'obstacle qui s'oppose à un développement progressiste de notre économie forestière; la forêt, le pays entier en souffrent.

Aussi bien, d'accord avec le motionnaire, le Comité d'action est convaincu qu'il importe avant tout d'attirer l'attention du peuple et de nos autorités sur les points suivants: l'importance d'une gestion intensive de nos forêts publiques, les avantages de la gestion directe et de montrer quelle pourrait devenir la production de la forêt suisse judicieusement administrée. Quand on sera mieux au clair sur ces questions, on saura apprécier l'importance de l'activité des sylviculteurs et on est en droit d'espérer que l'amélioration de leur situation matérielle ne saurait manquer d'en découler naturellement.

La situation économique était, déjà avant la guerre, plus favorable pour les représentants d'autres vocations que pour les forestiers. La période de guerre que nous traversons a aggravé encore cette inégalité. La valeur de l'argent diminue rapidement; les commerçants et industriels voient augmenter leurs bénéfices tandis que les traitements fixes restent immuables. A vrai dire, tous les fonctionnaires à traitement fixe, cantonaux et communaux souffrent du même fait. Et l'on peut admettre avec certitude que cette dépré-

ciation de l'argent rendra nécessaire, dans tous les cantons, une révision des traitements fixes; la ville de Zurich vient déjà d'en donner l'exemple. Tenons nous prêts en vue de ces modifications à réclamer la part à laquelle nous avons droit. Les circonstances actuelles sont favorables pour préparer le terrain en vulgarisant ce qui touche à l'importance de la production forestière et en montrant le rôle qu'y joue l'agent forestier.

Messieurs! C'est un grand mérite de la Société suisse des forestiers d'avoir été le point de départ des divers progrès dont notre économie forestière peut s'enorgueillir. Nos forêts de la haute montagne sont aujourd'hui, grâce à une sage législation, à l'abri des coupes dévastatrices. On dépense de grandes sommes pour les reboisements et travaux de défense qui doivent rendre inoffensifs nos nombreux torrents. Il est prévu que la superficie boisée du pays ne subira pas de diminution. L'autorité veille à ce que, dans les forêts publiques, la coupe ne compromette pas le rendement soutenu. On dépense des sommes qui vont toujours augmentant pour la mise en valeur rationnelle de nouvelles forêts. Voilà plus d'un demi-siècle qu'une Ecole forestière fédérale instruit notre personnel forestier supérieur. La Confédération et les cantons unissent leurs efforts pour éduquer un corps suffisant de préposés forestiers capables.

Ainsi se sont réalisés les vœux et postulats les plus importants de notre société qui y a consacré le plus clair de ses efforts. Mais de nouvelles tâches surgissent, de nouveaux buts sollicitent notre attention. Notre pays, resserré entre de puissants voisins, cherchera sans doute de toutes ses forces à diminuer sa dépendance économique; il s'efforcera d'augmenter la production de son sol. Notre sylviculture aura aussi sa part dans cette tâche patriotique et ce lui sera un devoir d'y participer de tout l'effort dont elle est capable.

Nous savons qu'il est possible d'augmenter progressivement la production de l'ensemble des forêts suisses, cela sans porter préjudice à la force productrice du sol.

Et notre collègue Flury nous a prouvé, de façon irréfutable, que la condition sine qua non doit consister dans la gestion directe des forêts publiques. L'idée de la création de caisses de réserve forestières, si bienfaisante pour le développement de l'économie

forestière, a reçu dernièrement une nouvelle impulsion, grâce à l'appui que lui donne le Conseil fédéral. A vrai dire, il nous reste beaucoup à faire encore pour l'acheminer jusqu'à en faire une institution permanente. En agriculture, on s'est vite rendu compte de l'importance des réunions parcellaires; en sylviculture, malgré tous les avantages qu'elles présentent pour augmenter la production de la forêt privée, rien encore n'a été fait, ou fort peu de chose.

Ce sont là quelques-uns des moyens à notre disposition pour parvenir à augmenter la production forestière. Ce doit être l'ambition de chacun de nous de collaborer à ces travaux. Notre société se doit d'y prendre sa large part.

Dans sa publication "Orientation générale sur les exploitations forestières de 1914 à 1916", l'inspection fédérale des forêts préconise aussi l'augmentation de la production forestière comme le but des mesures les plus urgentes à prendre. Les moyens qu'il énumère pour y parvenir sont, en somme, les mêmes que ceux prévus dans les thèses de votre Comité d'action. Cette concordance est d'un heureux augure.

Mais pour réaliser de grands projets, à échéance lointaine, des manifestations officielles ne sauraient suffire; on ne pourrait non plus se contenter de l'assurance que les spécialistes intéressés vont s'atteler à la tâche. Il faut davantage encore. Dans notre pays démocratique, point ne suffit de convaincre les autorités: il faut, pour obtenir le succès, gagner à la cause le peuple entier. Et il faut généralement que l'impulsion parte de celui-ci pour faire accepter les idées nouvelles à nos autorités, en principe plutôt réfractaires aux innovations. C'est ce qu'ont bien compris les promoteurs de la campagne menée actuellement pour l'utilisation commerciale de nos cours d'eau; par la plume et par la parole ils ne cessent, avec le plus beau zèle, de gagner le peuple à leurs idées. C'est ce qu'a fait aussi la Ligue suisse des agriculteurs qui, grâce à son Secrétariat agricole, a su organiser une propagande systématique vraiment admirable.

Prenant congé du personnel forestier suisse, à Glaris, l'inspecteur forestier fédéral en chef, M. Coaz, lui adressait ces paroles: "Le peuple doit non seulement être pour nous; il doit être avec nous. C'est à cette condition seulement que notre activité sera féconde!" Mais comment saurait-il être pour ou avec nous si nous

ne l'instruisons sans relâche sur notre activité et les buts que nous poursuivons? A vrai dire, notre société a déjà créé une base à ce travail de vulgarisation en publiant le livre de M. Ph. Flury. Mais on ne saurait rester l'arme au pied. Point ne suffit d'avoir créé cette belle publication. Il faut, sans relâche, continuer l'œuvre de vulgarisation en s'en tenant, il va sans dire, à la juste mesure que dicte la situation.

Durant la guerre, l'importance du rôle de la forêt a gagné dans l'esprit de notre peuple. Incontestablement. Mais n'est-il pas à craindre que ce beau mouvement se refroidisse quand nous rentrerons dans des temps plus normaux. Combien souvent n'ai-je pas dû déjà répondre à cette question posée par d'excellents amis: en somme, mon cher, votre sylviculture, est-ce que ça rapporte? Et, en réalité, c'est à cet étalon qu'on nous jugera: que rapporte, en espèces trébuchantes, notre activité? Au surplus, on voudra bien, d'un petit air compatissant, nous considérer comme d'honnêtes admirateurs de la nature. Et d'aucuns continueront à penser que le forestier, qui peut faire de si belles promenades, doit trouver son compte à ce qu'une partie de son traitement lui soit servie in natura, sous forme d'air pur et frais...

Messieurs! Dans son livre "La Suisse forestière", M. Flury estime la valeur de nos forêts publiques à 650 millions de francs. Cette taxation d'avant la guerre était modérée. Nous sommes 200 agents forestiers pour gérer ce domaine. Ainsi donc, on confie à chacun de nous la gérance d'un bien valant plusieurs millions.

Calculons la valeur de ces forêts d'après leur rendement. Pour cela, capitalisons ce dernier en admettant comme taux d'intérêt le 3 %, et non pas le 4 % ainsi que l'a fait Flury; faisons rentrer dans le compte les forêts particulières. En admettant un chiffre moyen raisonnable pour le prix du bois, nous arrivons à ce résultat que la valeur totale de la forêt suisse atteint de 1 ½ à 1 ½ milliard de francs. Comparons avec d'autres chiffres. La dette totale des chemins de fer fédéraux, à la fin de 1915, comportait 1 milliard 365 millions de francs. Nos économistes et les membres de nos autorités ont-ils jamais fait cette comparaison? Pensaient-ils que la valeur de nos forêts atteint celle de toutes nos lignes fédérales de chemin de fer? Ajoutons que notre dette pour la mobilisation de guerre, pourtant si lourde, atteint à peine la moitié de

la valeur de nos forêts. Quelle somme formidable de travail et d'intelligence il a fallu dépenser pour réunir ces énormes capitaux! Et, à côté, combien modestes apparaissent les dépenses pour la création de la forêt suisse!

Supposons que nous discutions des questions forestières avec des non initiés. La plupart admettent d'emblée que le sylviculteur à culture scientifique qui a la gérance d'une forêt pourra exercer une influence heureuse quant au débit des bois et à leur judicieuse utilisation. Mais on oublie, ou on n'admet pas, qu'il puisse, par des opérations culturales, stimuler l'accroissement d'assortiments de grande valeur. De même, on dénie que, par son action, il puisse augmenter notablement la production en volume et en argent de ses peuplements. Même chez des gens très cultivés, on retrouve ancrée cette idée qu'il suffit de planter des petits sapins et de les abandonner à leur sort jusqu'à la coupe de la forêt. Parmi tant de personnes instruites, versées dans les questions d'art, de politique, de science, de l'industrie, du commerce et même de l'agriculture, combien en est-il qui connaissent un peu l'activité du forestier dans la haute montagne, qui savent en apprécier les difficultés et en retenir toute la haute utilité!

Je le répète, comment notre peuple serait-il pour nous et avec nous, et comment notre sylviculture pourrait-elle se développer pleinement, pour l'avantage économique du pays, aussi longtemps que nos buts et notre tâche restent étrangers à l'immense majorité?

Notre société a devant elle un beau champ de travail: éveiller l'intérêt des populations pour les questions forestières et le maintenir vivant.

Le Comité d'action vous propose, à cet effet, de publier deux mémoires auxquels on donnerait une large diffusion. Il vous propose, en outre, de recourir aux talents de nos collègues pour des conférences en vue desquelles on vous suggère la création d'une collection de clichés pour projections lumineuses.

Excellents en eux-mêmes, ces moyens ne peuvent cependant déployer tous leurs effets que si la propagande à laquelle nous vous invitons revêt un caractère de continuité. Il est indispensable d'établir un contact étroit avec les quotidiens de toutes les parties du pays et il faudra leur livrer régulièrement des articles. Nous les inviterons donc à soutenir notre but en publiant des articles et

des communications de nature forestière. Notre Comité d'action a déjà pu enregistrer un succès encourageant à cet égard. En effet, le grand quotidien zuricois, la Nouvelle Gazette de Zurich, publie depuis quelque temps un numéro hebdomadaire spécial qui a porté d'abord le titre de "Chronique agricole". Nous avons pu obtenir de la rédaction que ce titre fut transformé en celui de "Chronique agricole et forestière." Il serait heureux que beaucoup de quotidiens voulussent bien ainsi accorder régulièrement une place aux questions de la forêt. Mais ce service de presse ne peut pas être abandonné au hasard. Il est indispensable de le confier à un organe central spécial.

Messieurs! Voilà longtemps déjà que, même au sein de notre Société suisse des forestiers, des critiques se font entendre à l'adresse de la mercuriale du marché des bois publiée par notre organe. D'aucuns veulent un schéma unique; d'autres voudraient tenir compte des particularités cantonales; presque tous désirent une publication plus fréquente. Jusqu'ici, le côté financier de la question a rendu impossible la réalisation de tous ces vœux. Un office forestier central pourrait donner une utile extension et une plus grande diffusion à ces mercuriales. Il publierait des bulletins hebdomadaires auxquels les intéressés pourraient s'abonner et qui seraient livrés à prix réduits aux abonnés de notre organe.

Si l'on représente graphiquement la marche du prix des bois, on constate que les périodes de bas prix correspondent aux périodes de dépression économique et, inversement, qu'une marche prospère de l'industrie et du commerce entraîne une hausse du prix de la matière ligneuse. En d'autres termes: dans l'économie nationale, le bois joue le rôle d'un excellent baromètre, peut-être du plus sûr, de la situation économique. Et pourtant que voyons-nous trop souvent encore dans nos ventes de bois: un manque complet de système et les contradictions les plus étonnantes, si bien que souvent on vend le bois à un prix bien inférieur à celui du marché et, que d'autres fois, pour des raisons inexpliquées, il lui est supérieur. A la longue, de pareils procédés sont toujours dommageables pour le vendeur. Le moment n'est-il pas arrivé, et n'est-il pas dans l'intérêt même de notre économie forestière, que notre société vienne en aide aux producteurs dans ces questions de vente? Nous aussi, au reste, qui devons être les conseillers des producteurs, nous sommes trop souvent insuffisamment renseignés. Au sein du Comité d'action, on nous a donné de différents côtés, l'assurance que les propriétaires forestiers verraient avec plaisir un Office central épouser leurs intérêts. La publication de fréquentes mercuriales serait un commencement.

Il y aurait bien d'autres questions encore à aborder. La Société suisse des industriels sur bois a dernièrement amélioré son organisation. Elle possède un Office central et publie un organe spécial. Et déjà elle a réclamé la suppression du mode de vente pratiqué jusqu'ici par enchères publiques. Nous voyons aussi s'organiser les intermédiaires entre producteurs et consommateurs (Zwischenhandel). Cette organisation des consommateurs n'est-elle pas de nature à provoquer celle des producteurs? Mais qu'on nous comprenne bien: ces deux organisations ne seront pas nécessairement en antagonisme. Nous pensons que les marchands de bois ne sont pas le moins du monde des ennemis déclarés; nous voulons, au contraire, les considérer autant que possible comme de loyaux partenaires en affaires. Ceci ne saurait empêcher qu'il sera souvent nécessaire de prendre la défense des intérêts des producteurs contre les consommateurs. Et, pour faire contrepoids à la puissance de ces derniers, il importe de leur opposer un organisme adéquat à la situation. C'est ce que ne saurait faire notre société abandonnée à ses seules forces. Elle le pourra efficacement, par contre, si les vendeurs de la matière ligneuse lui donnent l'autorité de leur nombre et la puissance de leurs moyens. Ce sera le cas, en particulier, si, comprenant nos aspirations, les propriétaires de forêts veulent bien nous aider financièrement à constituer un Office central forestier.

Nous savons qu'il devient toujours plus difficile de trouver auprès des fournisseurs de plants forestiers une marchandise de bonne qualité. Un Office central pourrait renseigner exactement sur le degré de confiance à leur accorder; il s'entourerait de renseignements, procéderait à des inspections locales et attirerait l'attention sur les marchands sérieux.

Nous avons appris que, dans certaines régions montagneuses, des spéculateurs ont loué à des autorités communales des installations pour le transport des bois à des prix extraordinairement élevés. En pareil cas, un Office forestier central pourrait facilement exercer une action régulatrice sur les prix.

On a émis déjà quelques craintes touchant l'action de l'institution projetée. En particulier, celle-ci: c'est que son activité ne devienne néfaste à celle de l'inspection fédérale des forêts. On a craint que même la cause forestière ne souffre de cet apparent dualisme. Or que se passe-t-il dans d'autres domaines? Nous voyons la Chambre suisse du commerce, le Secrétariat de la Société suisse du commerce et de l'industrie et, enfin, le Secrétariat agricole faire le meilleur ménage avec les départements que cela concerne, cela pour le plus grand bien des intérêts que représentent ces associations. A vrai dire, il est peut-être un peu risqué d'établir un parallèle entre celles-ci et l'Office forestier projeté. Quoi qu'il en soit, M. Decoppet, inspecteur forestier fédéral en chef, à qui le Comité permanent et le Comité d'action avaient envoyé une députation, s'est montré sympathique à nos projets. Il nous a déclaré saluer volontiers la création d'un Office forestier central dont l'activité serait limitée à ces deux domaines: le commerce des bois et un travail de vulgarisation dans le public (Propagande). Il lui paraît que l'inspection fédérale des forêts pourra aussi tirer parti de ce qui sera fait pour publier les résultats des ventes de bois.

Messieurs, je vous ai entretenu jusqu'ici du côté général de la question en cause, plus spécialement de notre première proposition, et ai pu ainsi vous exposer quelles sont les idées du Comité d'action. M. l'inspecteur forestier Tuchschmid vous montrera quelle est la tâche de l'Office forestier central, l'organisation que nous avons prévue et sa justification financière (proposition n° 3).¹ Permettezmoi encore quelques réflexions au sujet des mémoires dont nous avons prévu la publication (proposition n° 2).

En 1911 déjà, vous avez donné au Comité d'action la mission de rédiger un mémoire. Aujourd'hui, il y a lieu de décider sa publication et d'y affecter les crédits voulus.

Le Comité d'action vous propose, en s'inspirant du but poursuivi, de publier deux mémoires distincts. Le premier, en trois langues, à 10.000 exemplaires, s'adresserait aux gouvernements, aux autorités législatives, aux propriétaires de forêts et au grand public; il aurait 30 à 32 pages. Il se proposerait surtout de montrer qu'il est possible d'augmenter la production des forêts publi-

¹ Nous publierons au prochain cahier une traduction du rapport de M. Tuchschmid. (La Rédaction.)

ques et particulières. Il renseignerait, dans une langue à la portée de tous, sur l'importance qu'il y a à conserver la force productive du sol, sur l'influence des caisses forestières de réserve sur l'économie forestière; il préciserait la valeur des opérations culturales. Un chapitre serait consacré à la gestion forestière directe, sur laquelle M. l'inspecteur forestier Biolley va nous entretenir bientôt. Un autre serait consacré à répondre à cette sempiternelle question: que fait donc le forestier en forêt? dans l'espoir d'apporter enfin un peu plus de clarté dans les idées qui règnent à ce sujet. Il y aura lieu de montrer que, pour obtenir une augmentation de la production des forêts, le forestier doit pouvoir se consacrer pleinement à sa tâche, sans être obligé de chercher des gains accessoires. On exposera que l'augmentation du personnel forestier et sa meilleure rétribution s'imposent; que si la forêt publique en retirera le bénéfice, elle doit en supporter aussi les frais. La législation forestière fédérale doit s'inspirer du développement économique de la forêt et ne plus être uniquement policière. En particulier, le versement de subventions fédérales devrait être subordonné à une organisation forestière cantonale assurant la gestion directe des forêts publiques et un développement bien nécessaire de la gestion des forêts privées. Ce résultat pourrait être obtenu en augmentant le nombre des arrondissements, ou en donnant aux inspecteurs d'arrondissement des aides techniques, ou encore en augmentant le nombre des gérants forestiers communaux à culture scientifique. Et il paraîtra équitable que la Confédération ne contribue pas seule à l'amélioration des traitements, mais que les propriétaires de forêts publiques en prennent leur légitime part.

J'ai le plaisir de vous informer que l'inspecteur forestier fédéral en chef considère comme d'un intérêt général la publication de ce mémoire. Au cas où notre société déciderait de le publier, le service fédéral des forêts en supporterait les frais.

Le deuxième mémoire projeté serait consacré plus spécialement à l'amélioration économique du personnel forestier. Il sera destiné surtout aux autorités fédérales et cantonales. Il montrera quelles sont les exigences posées aujourd'hui à l'agent forestier quant à ses études, quelle est sa situation économique et sociale dans les cantons; il établira un parallèle à ce sujet avec celle des représentants d'autres vocations libérales. On y traiterait aussi du développement

de la législation forestière en insistant sur l'importance du côté économique, de la gestion directe. On montrera qu'il serait désirable de tirer un meilleur parti des connaissances spéciales du personnel forestier supérieur en le déchargeant de nombreux travaux de copiste et en facilitant ses déplacements (achats de machines à écrire; mise à disposition du téléphone, d'automobiles; fourniture de secrétaires). Et avant cette revision de la loi, il serait désirable de provoquer une révision de l'ordonnance d'exécution, en particulier de son article 18 qui fixe le minimum des traitements.

Nous avons admis que le premier mémoire paraîtrait en 1917 et que la préparation du second suivrait immédiatement.

Me voilà, messieurs, arrivé au terme de mon exposé. Votre Comité d'action s'est acquitté avec joie et empressement du mandat que vous lui aviez confié; un esprit d'excellente entente n'a cessé de régner entre ses membres. Ses propositions ont pour la plupart une portée considérable. Mais il est bien conscient qu'elles ne nous permettront d'atteindre les buts qui ont dicté la motion Engler que si nous pouvons compter sur la ferme collaboration et l'entier acquiescement de vous tous. Que chacun veuille bien apporter sa pierre à la construction de l'édifice projeté. Profitons de toutes les occasions, même dans les associations politiques, pour éclairer ceux qui en ont besoin sur les questions forestières. Il sera nécessaire d'aider à établir la justification financière de l'Office central. faudra alimenter la mercuriale de rapports fréquents et immédiats. Des conférences seront nécessaires pour rendre populaires les questions soulevées. Et, plutôt que de condamner ceux qui écrivent dans les journaux, il conviendra d'en augmenter le nombre.

Si chacun, dans sa sphère d'action, veut bien, à côté de son travail ordinaire, collaborer à cette œuvre commune, nous pouvons légitimement avoir l'espoir de susciter l'intérêt de notre peuple pour la cause forestière et de développer sa compréhension de ces sujets. Nous assurerons à nos forêts le respect qu'elles méritent et travaillerons ainsi dans l'intérêt de la patrie.

(Traduit par H. B.).